

RAPPORT DU PRESIDENT
du jury du concours d'assistant socio-éducatif
Session 2008

I- LES PRINCIPAUX CHIFFRES

A- Les sessions antérieures

Session d'avril 2006

	Postes	Admis à concourir	Présents	Absentéisme	Présents/poste	Admissibles (seuil)	Admissible/poste	Admis (seuil)
ASS	120	1 009	796	21,11%	6,63	199 (13,00)	1,66	120 (14,17)
ES	20	270	188	21,67%	9,4	34 (12,00)	1,70	20 (14,33)
CESF	10	303	215	29,04%	21,5	17 (13,50)	1,70	10 (13,50)
Total	150	1 552	1 199	22,74%	7,99	250	1,67	150

Session d'octobre 2006

	Postes	Admis à concourir	Présents	Absentéisme	Présents/poste	Admissibles (seuil)	Admissible/poste	Admis (seuil)
ASS	120	569	468	17,75%	3,9	213 (11,00)	1,78	120 (13,67)
ES	50	157	116	26,11%	2,32	57 (8,00)	1,14	49 (10,33)
CESF	13	169	99	41,42%	7,62	24 (11,00)	1,85	13 (12,00)
Total	183	895	683	23,69%	3,73	294	1,61	182

Session 2007

	Postes	Admis à concourir	Présents	Absentéisme	Présents/poste	Admissibles (seuil)	Admissible/poste	Admis (seuil)
ASS	200	976	806	17,40%	4,03	317 (11,25)	1,59	200 (12,00)
ES	45	241	181	24,59%	4,02	69 (12,00)	1,53	45 (12,50)
CESF	60	432	330	23,61%	5,5	73 (11,25)	1,22	53 (10,00)
Total	305	1 649	1 317	20,08%	4,32	459	1,50	298

B- La session 2008

	Postes	Admis à concourir	Présents	Absentéisme	Présents/poste	Admissibles (seuil)	Admissible/poste	Admis (seuil)
ASS	250	1 355	1 082	20,32%	4,33	431 (11,00)	1,72	250 (12,67)
ES	50	419	322	24,06%	6,44	75 (11,50)	1,50	50 (12,33)
CESF	50	474	360	24,53%	7,2	73 (11,25)	1,46	50 (11,67)
Total	350	2 248	1 764	21,91%	5,04	579	1,65	350

On observe une nette augmentation du nombre des candidats inscrits et présents au regard de la session précédente, particulièrement marquée dans les spécialités éducateur spécialisé et assistant de service social.

Si l'augmentation du nombre de postes dans la spécialité assistant de service social, qui passe de 200 en 2007 à 250 en 2008, se traduit par une hausse assez modérée de la sélectivité du concours dans cette spécialité, la sélectivité dans les spécialités éducateur spécialisé et conseiller en économie sociale et familiale s'accroît fortement.

La proportion de candidats domiciliés hors Ile-de-France (77,85%) est en hausse par rapport à la session précédente.

270 candidats (12,01% des inscrits, contre 13,67% en 2007) déclarent avoir bénéficié d'une préparation au concours assurée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

L'absentéisme (21,91%) est en baisse par rapport à 2007 (22,08%).

II- LE NIVEAU DES CANDIDATS

➤ Spécialité assistant de service social

A- L'épreuve écrite d'admissibilité

Le niveau est en baisse par rapport à celui des sessions précédentes.

- Les notes s'échelonnent de 0 à 19,00.

- **Moyenne de l'épreuve :**

9,90 (10,59 en 2007, 10,34 en octobre 2006, 10,70 en avril 2006).

- **Notes éliminatoires :**

44 candidats, soit **4,07%** des présents (1,36% en 2007, 3,63% en octobre 2006, 1,68% en avril 2006).

- **Notes égales ou supérieures à 10,00 :**

585 (**54,07%**), à comparer aux 63,77% de 2007, 55,77% d'octobre 2006, 50,84% d'avril 2006.

Signes distinctifs :

Avant de se prononcer sur l'admissibilité des candidats, le jury statue sur la copie d'un candidat dont la présentation est de nature à rompre son anonymat en la rendant reconnaissable :

un candidat a en effet mentionné, dans le timbre de sa copie : "Monsieur Y, assistant de service social" et paraphé sa copie, écrite en noir avec des titres en bleu.

Le jury demande qu'un avertissement soit adressé à ce candidat afin d'attirer son attention sur le risque d'annulation encouru.

Le jury rappelle avec que le strict respect du règlement des concours (consultable sur le site www.cig929394.fr) est indispensable, afin d'assurer, notamment, l'anonymat des copies.

Seuil d'admissibilité :

250 postes

Le ratio de 1,5 admissible pour un poste, fréquemment mis en œuvre dans la mesure où il permet le pourvoi des postes avec un niveau d'exigence pertinent, conduit le jury à fixer le seuil à **11,00**.

104 candidats ayant obtenu cette même note, **431** candidats sont admissibles, soit 1,72 candidat pour 1 poste.

B- L'épreuve orale d'admission

8 candidats admissibles sur 431 (1,86%) ne se sont pas présentés à l'oral.

Les notes s'échelonnent de 3,00 à 20,00, note obtenue par 12 candidats.

La moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats s'élève à **13,54**, en **très légère hausse** par rapport à la session précédente (13,33 en 2007, à comparer aux 13,87 d'octobre 2006 et 14,45 d'avril 2006)

350 candidats (82,74% des présents) obtiennent 10,00 ou plus (81,57% en 2007).

229 sur 423 candidats (54,14%) obtiennent une meilleure note à l'oral qu'à l'écrit.

Sur les 104 candidats qui ont obtenu 11,00 à l'écrit (seuil d'admissibilité), 82 obtiennent une moyenne générale égale ou supérieure à 10,00.

Seuil d'admission :

Le pourvoi des **250 postes** ouverts dans la spécialité place le seuil à **12,67**, note obtenue par 16 candidats dont 13 doivent être sélectionnés pour que tous les postes soient pourvus.

Le jury, jugeant que la nature de l'épreuve orale et son coefficient la rendent déterminante décide de ne pas retenir, parmi les quatre candidats qui ont obtenu la note la plus basse à l'oral (soit 12,00), les trois candidats qui ont obtenu la note la moins élevée à l'item portant sur la conception de la fonction et les connaissances professionnelles.

Le jury prend acte que 184 (73,6%) des lauréats dans cette spécialité sont domiciliés hors Ile-de-France. Il observe également que, sur 101 candidats déclarant une préparation au concours assurée par le CNFPT, 39 sont admis.

➤ Spécialité éducateur spécialisé

A- L'épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve est moins réussie qu'à la session précédente.

- Les notes sont comprises entre 1,00 et 17,00.

- Moyenne de l'épreuve :

elle s'établit à **9,11**, à comparer au 10,91 de la session précédente. Les notes avaient cependant été moins élevées dans le passé : 7,94 en octobre 2006, 9,01 en avril 2006.

- Notes éliminatoires :

16 candidats (**4,97%**) des candidats sont éliminés, à comparer aux 3,31% de 2007. Ils étaient 8,62% en octobre 2006 et 4,26% en avril 2006.

- Notes égales ou supérieures à 10,00 :

139 candidats (**43,17%**) obtiennent 10 ou plus, contre 61,33% en 2007, à comparer aux 26,72% d'octobre 2006 et 40,43% d'avril 2006.

Seuil d'admissibilité :

50 postes

Le ratio de 1,5 admissible pour un poste conduit à un seuil à **11,50**, soit **75 admissibles**.

B- L'épreuve orale d'admission

1 seul candidat sur les 75 admissibles ne s'est pas présenté à l'oral.

Les notes vont de 0 à 19,00, note obtenue par 5 candidats.

Le **note moyenne** obtenue par l'ensemble des candidats connaît une **légère baisse**, à **13,58** (13,80 en 2007, 14,90 en octobre 2006 et 14,97 en avril 2006) mais le nombre de **notes égales ou supérieures à 10,00** augmente sensiblement (67 candidats, soit **90,54%**, contre 77,77% en 2007).

42 des 74 candidats présents à l'oral obtiennent une meilleure note à celui-ci qu'à l'écrit.

Sur les 10 candidats qui n'ont obtenu que 11,50 à l'écrit, 9 obtiennent une moyenne générale supérieure à 10,00.

Seuil d'admission :

Le pourvoi des **50 postes** place le seuil à **12,33**, note obtenue par 2 candidats à départager.

A notes d'oral et d'écrit identiques, le jury retient celui des deux candidats qui a obtenu le plus de points à l'item "connaissances professionnelles".

45 (90%) des 50 candidats admis sont domiciliés hors Ile-de-France.

1 seul des 50 candidats qui se sont déclarés préparés par le CNFPT est admis.

➤ Spécialité conseiller en économie sociale et familiale

A- L'épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve est légèrement moins réussie qu'à la session précédente.

- Les notes vont de 5,50 à 15,00.

- Moyenne de l'épreuve :

9,32, très proche des 9,38 de la session précédente (8,97 en octobre 2006, 9,60 en avril 2006).

- Notes éliminatoires :

7 candidats (**1,94%**) obtiennent une note éliminatoire (2,43% en 2007)

- Notes égales ou supérieures à 10,00 :

153, soit **42,50%** (46,97% en 2007, 32,82% en octobre 2006, 46,51% en avril 2006).

Ruptures d'anonymat :

Un candidat a mentionné, dans le timbre de la copie : "Madame C, Conseillère en ESF"

Le jury, dans la logique de la décision prise pour la copie signalée dans la spécialité assistant de service social, demande qu'un avertissement soit adressé au candidat.

Seuil d'admissibilité :

50 postes

Sur la base du ratio de 1,5 admissible pour un poste, le jury fixe le seuil au niveau permettant le ratio le plus proche (1,46), soit **73 admissibles** à un seuil de **11,25**.

B- L'épreuve orale d'admission

Les 73 candidats admissibles se sont tous présentés à l'oral.

Avec des notes de 0 à 20,00, le niveau est **en légère hausse** si l'on considère la moyenne (**12,76**, contre **12,55** en 2007), et en hausse plus nette si l'on prend en compte le nombre de candidats qui obtiennent **10,00 ou plus** (57 candidats, soit **78%**, contre 73,13% en 2007).

35 des 73 candidats présents à l'oral obtiennent une meilleure note à celui-ci qu'à l'écrit.

Le candidat qui n'avait obtenu que 11,25 à l'écrit (seuil d'admissibilité) obtient une moyenne inférieure à 10,00.

Seuil d'admission :

Le pourvoi des **50 postes** place à **11,67** le seuil d'admission, note obtenue par 3 candidats dont 2 sont à retenir. Le jury effectue le départage sur la base de la note la plus élevée obtenue à l'oral (1 candidat a obtenu 11,50 et les deux autres 10,50 avant départage) puis sur la base du plus grand nombre de points obtenus à l'item "connaissances professionnelles".

38 des 50 lauréats (76%) sont domiciliés hors Ile-de-France.

14 candidats sur les 77 se déclarant préparés par le CNFPT sont admis.

III- L'EVALUATION DES SUJETS

A- L'épreuve écrite d'admission

Les sujets portaient :

- dans la spécialité **assistant de service social**, sur les personnes handicapées vieillissantes (9 documents ; 23 pages).
- dans la spécialité **éducateur spécialisé**, sur le rôle du département en matière de protection de l'enfance (6 documents ; 23 pages).
- dans la spécialité **conseiller en économie sociale et familiale**, sur la médiation familiale (9 documents ; 25 pages).

Le jury souligne la pertinence des sujets, mais constate que nombre de candidats dans la spécialité assistant de service social ont éprouvé des difficultés à traiter correctement le sujet, tant en raison d'une compréhension insuffisante de certains documents - notamment le document 8 - que d'une confusion entre handicap et dépendance. Beaucoup de candidats ne sont pas parvenus à traiter le sujet dans le temps imparti et ont rendu des copies inachevées.

B- L'épreuve orale d'admission

Le jury a adopté la répartition suivante du temps et des points, identique à celle de la session précédente :

I- Parcours et projet professionnel	2 min	2 points
II- Conception de la fonction et connaissances professionnelles	14 min	12 points
III- Connaissance de l'environnement territorial	4 min	4 points
IV- Motivation	(tout au long de l'entretien)	2 points

Le jury juge cette grille pertinente et préconise sa reconduction.

Il souligne que les candidats présentent souvent leur projet professionnel de manière trop conventionnelle sans parvenir à en donner le sens.

Les connaissances des candidats pâtissent parfois d'un manque de mise à jour entre la réussite des examens du diplôme et les épreuves du concours : nombre de jeunes candidats ignorent ainsi tout, par exemple, de la réforme de la protection de l'enfance ou du droit au logement opposable.

Le jury constate également que certains candidats maîtrisent des connaissances précises mais ne parviennent pas à faire suffisamment la preuve de leurs aptitudes à la réflexion. Les réponses laissent même parfois entrevoir des comportements professionnels très préoccupants.

Enfin, certains candidats adoptent un comportement anormal devant le jury en refusant de nouer avec lui une relation fondée sur le dialogue, récusant les questions ou se plaignant d'un nombre de questions jugé par eux excessif.

Le jury se réjouit que l'ensemble des postes soit pourvu par des candidats dont le bon niveau est garanti tant par l'épreuve écrite (aucun candidat ayant obtenu moins de 11,00 n'est admis) que par l'épreuve orale (aucun admis ne s'est vu attribuer une note inférieure à 10,50 à l'oral) tout en regrettant que la forte proportion de candidats domiciliés hors Ile-de-France compromette le pourvoi de tous les postes déclarés par les collectivités d'Ile-de-France : **267 lauréats (76,29%) sont en effet domiciliés hors Ile-de-France**, et l'expérience prouve que les candidats non franciliens postulent avant tout les postes vacants dans leur région d'origine, ce que la validité nationale des listes d'aptitude établies après concours permet.

Fait à Champigny-sur-Marne, le 18 juin 2008

Le président du jury

Claude GASCARD

Adjoint au maire de Champigny-sur-Marne (94)